

Dans le cadre de l'adhésion de l'Association des Producteurs de Lait Lactalis Craon Fougerolles à l'APLBL, organisation de producteurs reconnue, pour la mise en marché de la production de lait de ses membres et la négociation collective des conditions générales de vente de lait cru entier de vache, l'adhérent de l'Association s'engage expressément à :

- Donner mandat de négociation à l'APLBL ;
- Apporter à l'organisation de producteurs, hors vente directe de lait de vache ou de produits laitiers au consommateur sur le lieu ou en dehors de son exploitation, la totalité du volume de lait de vache produit ;
- Respecter les modalités du contrat négociées par l'organisation de producteurs en son nom et pour son compte ;
- Communiquer à l'Association toute information nécessaire à la bonne gestion du lait qu'il commercialise, conformément aux conditions générales de vente (volume livré, qualité, prix, changement statutaire de l'adhérent ...) ;
- Régler sa cotisation fixée chaque année lors de l'Assemblée Générale.

A cet effet, l'adhérent autorise expressément le prélèvement direct du montant de la cotisation pour le compte de l'Association des Producteurs de Lait Craon Fougerolles, sur la facture de lait dressée par le Groupe Lactalis.

Cette autorisation est donnée pour toute la période de l'adhésion à l'Association. Cette autorisation prend fin automatiquement avec la perte de qualité de membre de l'Association, pour quelque cause que ce soit, selon les dispositions prévues dans le règlement intérieur de l'Association.

L'adhérent autorise, pour les besoins du prélèvement, le Groupe Lactalis à traiter les données transmises par l'Association des Producteurs de Lait Craon Fougerolles.

Dans le cadre du respect du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), l'adhérent accepte que ses données fassent l'objet d'un traitement par l'Association à des fins de diffusion d'informations, d'organisation de réunions, d'organisation de formations et de propositions d'accompagnement du producteur adhérent.

Le Conseil d'Administration de l'Association des Producteurs de Lait Lactalis Craon Fougerolles s'engage à informer l'adhérent régulièrement de l'évolution des projets et réalisations de l'Association ainsi que de l'APLBL, par tout moyen qu'il jugera approprié.

Fait en autant d'exemplaires que de parties.

A, le

Signature(s) (de tous les associés si société)